

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 314

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Saint-Rémy-de-Provence - Contrat Départemental de Développement
et d'Aménagement 2014/2018 - Tranche 2016

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
04.13.31.39.54**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par décision du 28 novembre 2014, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2014/2018) avec la commune de St Rémy de Provence pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élève à 22.253.000 €HT pour une subvention totale de 14.048.400 €

A ce titre, la première tranche de ce programme (2014) a fait l'objet d'une subvention de 2.132.000 € pour un programme de travaux de 3.575.000 €HT, lors de la Commission Permanente du 28 novembre 2014.

La seconde tranche du programme (2015) a fait l'objet d'une subvention de 3.266.800 € pour un programme de travaux de 4.816.000 €HT, lors de la Commission Permanente du 2 octobre 2015.

Suite au transfert de la compétence « assainissement » depuis le 1^{er} janvier 2015 au profit de la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles, la dépense subventionnable totale du contrat a été ramenée de 22.253.000 €HT à 18.253.000 €HT et la subvention globale est passée de 14.048.400 € à 12.368.400 € conformément à la délibération de la Commission Permanente du 11 décembre 2015.

A ce titre, la subvention de la 1^{ère} tranche (2014) a été ramenée à 1 859 000 € pour un montant de travaux de 2 925 000 €HT.

CONSISTANCE et FINANCEMENT du PROJET

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation la tranche 2016 du programme de travaux 2014/2018 envisagé par la commune de St Rémy de Provence, qui fait apparaître des modifications de montants et d'échéancier, sans incidence sur l'économie générale du contrat.

AMENAGEMENT DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE-VILLE

Dans le cadre d'un programme pluriannuel d'aménagement des rues du centre ancien, la commune prévoit la réfection des voies et des espaces publics ainsi que la réfection des réseaux.

Le programme de la tranche 2016 du contrat concerne la réfection de la place Raoul Tourtet et rue du Petit Puits.

Les travaux prévoient la réfection complète des voies et du pluvial, la pose d'un dallage en pierres naturelles, la réalisation d'espaces verts et la pose de mobilier urbain.

Le coût de cette opération, prévue de 2014 à 2016, est estimé à 1.740.000 €HT, dont 612.000 €HT au titre de la tranche 2016.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.392.000 € dont 489.600 € pour 2016.

VOIRIE RURALE

La municipalité poursuit un programme de rénovation de la voirie rurale entrepris depuis plusieurs années afin d'améliorer les conditions de circulation sur ces voies qui connaissent une fréquentation croissante.

La tranche 2016 prévoit la réfection de la rue Camille Pelletan et l'aménagement du chemin St Bernard dont les revêtements sont très dégradés, l'éclairage public vétuste va être remplacé par des dispositifs à économie d'énergie.

Le coût de cette opération, prévue de 2014 à 2018, est estimé à 1.000.000 €HT, dont 200.000 €HT au titre de la tranche 2016.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 750.500 € dont 160.000 € pour 2016.

VOIRIE URBAINE

Poursuivant sa politique d'amélioration des conditions de circulation en milieu urbain, la commune va procéder en 2016 à la réfection de l'avenue Louis Mistral dont le revêtement et l'éclairage sont très dégradés, afin de sécuriser les accès aux établissements recevant du public et favoriser les cheminements doux.

Les travaux prévoient la réfection complète du revêtement, la pose d'éclairage à faible consommation, la création de cheminements piéton et cyclable, ainsi que l'enfouissement des réseaux secs.

Le coût de cette opération, prévue de 2014 à 2018, est estimé à 1.000.000 €HT, dont 200.000 €HT au titre de la tranche 2016.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 800.000 € dont 160.000 € pour 2016.

AMENAGEMENT DU PARKING DU COLLEGE

Afin de sécuriser l'entrée du collège Glanum, la commune va procéder à la réfection de l'avenue Théodore Aubanel avec la création de passages sécurisés pour les piétons.

Le projet prévoit également la réfection du parking du collège dont le revêtement est très dégradé et qui sert également aux utilisateurs du stade de la petite Crau et de la salle Alpilium. L'éclairage public sera également rénové et des places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite seront réalisées.

Le coût de cette opération, prévue en 2016, est estimé à 300.000 €HT.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 240.000 € pour 2016.

REAMENAGEMENT DE LA PISCINE

Afin de remplacer la piscine d'été existante devenue obsolète, la commune envisage la création d'une nouvelle piscine couverte qui pourra être ouverte à l'année, sur un terrain communal à proximité du collège et du stade de la petite Crau.

Le projet porterait sur une construction de 1600 m² comprenant un grand bassin, un petit bassin, une pataugeoire, un espace de détente, un local de rangement et des bureaux.

Le coût de cette opération, prévue de 2016 à 2018, est estimé à 5.100.000 €HT, dont 100.000 €HT d'études au titre de la tranche 2016.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 3.825.000 € dont 75.000 € pour 2016.

EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE

Dans le cadre du renouvellement de son réseau d'eau potable, la commune envisage sur la tranche 2016 du contrat les travaux suivants :

- suite à la dégradation du génie civil des réservoirs d'eau potable des Antiques et des Alpilles, et afin de répondre à la forte demande en eau potable lors de la période estivale, la commune va procéder à des travaux de réfection de ces réservoirs par la réfection de l'étanchéité, la reprise des bétons dégradés et la réfection intérieure des cuves.

- renouvellement de 2910 mètres de canalisation d'eau potable sur la conduite principale des Paluds qui relie la station de pompage au réservoir des Antiques, suite à sa corrosion due à la proximité de la nappe phréatique.

Le coût de cette opération, prévue de 2014 à 2018, est estimé à 4.000.000 €HT, dont 981.252 €HT au titre de la tranche 2016.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.680.000 € dont 412.126 € pour 2016.

---OO---

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2016 du contrat 2014/2018 s'élève à 2.393.252 €HT, réparti comme suit :

- Voirie et espaces publics centre-ville	612.000 €H.T.
- Voirie rurale.....	200.000 €H.T.
- Voirie urbaine	200.000 €H.T.
- Parking du collège	300.000 €H.T.
- Réaménagement de la piscine.....	100.000 €H.T.
- Réseau d'eau potable	981.252 €H.T.
TOTAL	2.393.252 €H.T.

La participation du Conseil Départemental pourrait être fixée à 1.536.726 € pour la tranche 2016 selon le détail indiqué en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de St Rémy de Provence, au titre des contrats départementaux d'aménagement et de développement une subvention de 1.536.726 € pour la tranche 2016 dont la dépense s'élève à 2.393.252 €HT, conformément à l'annexe 1,
- m'autoriser à signer avec la commune de St Rémy de Provence la convention de partenariat avenant n°3 définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 12.368.400 € engagée au chapitre 204 sur l'AP 2014 – 10127T au profit de la commune de St Rémy de Provence en application de la délibération n° 180 du 11 décembre 2015.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL